



Conseil de Développement de la Région Rémoise

Le CD2R

Le Conseil de Développement de la Région Rémoise

Ruralité et urbanité unies vers des objectifs communs

Relancer le dialogue avec la société civile de la Région rémoise... Le Conseil de Développement de la Région Rémoise (CD2R) a pour objectif de donner un élan nouveau à la concertation et au débat sur les problématiques de développement et d'attractivité de l'ensemble du territoire de Reims Métropole et du Pays Rémois.

Cette instance de participation locale, installée en décembre 2008 à l'initiative de Reims Métropole et du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (S.I.E.P.R.U.R.) a pris le relais des deux précédents conseils de développement de l'agglomération et du Pays Rémois.

Les objectifs du CD2R

Le Conseil de Développement de la Région de Reims constitue une plate-forme de débats et de participation citoyenne. Il permet de créer des stratégies d'alliance interne (au sein de l'agglomération et du pays) et externe (G10, Département, Région, Etat ...) pour mettre en cohérence les actions du monde rural et du monde urbain, vers des objectifs partagés.

Il s'attache également à dynamiser les acteurs locaux dans le portage de projets communs.

Les missions du CD2R

Le Conseil de Développement de la Région de Reims s'est fixé lors de sa création, un certain nombre de missions :

- participer au suivi et à l'évaluation du contrat d'agglomération ainsi que de la charte et du contrat de pays
- formuler un avis sur les conventionnements avec les partenaires territoriaux (Etat, Région, Département)

Contact presse

Virginie BLUM

Ville de Reims

Tél. : 03.26.77.75.44

virginie.blum@mairie-reims.fr

Site Internet

www.reims.fr

- s'autosaisir de sujets d'études, de réflexion sur des problématiques sociétales, de développement territorial ...
- contribuer à la réflexion et aux échnages sur les grands projets : Reims 2020, Agenda 21, Plan climat ...
- consulter et informer les conseils de quartiers et autres instances de concertation en fonction des besoins.

Au fil des mois, de nouvelles missions viennent s'ajouter en fonction des évolutions sociétales ou des projets des collectivités :

- contribution à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales (GPEC)
- convenance des usages ou démarche Haute Qualité d'Usages (HQU)
- Réflexion sur la temporalité (prise en compte de l'évolution des rythmes de vie individuels et collectifs)

Une gouvernance territoriale

La gouvernance au sein du CD2R se définit par 3 axes de pratique : la diffusion de la connaissance, une démarche cognitive et la reconnaissance de chacun des membres qui compose le Conseil.

Dans un principe de gouvernance territoriale, alliant la ville et le monde rural, le CD2R s'appuie sur trois piliers :

- Un noyau commun comprenant les acteurs locaux commun à l'urbanité et à la ruralité, élus et personnalités qualifiées
- Un collège de l'urbanité
- Un collège de la ruralité

Le CD2R peut fonctionner selon plusieurs modes :

- En assemblée plénière, avec le noyau commun et les 2 collèges pour débattre, échanger et formuler des propositions sur les questions relatives au développement durable et à l'attractivité du territoire, ou toute autre question nécessitant un débat ouvert
- Avec le noyau commun et le Collège de l'urbanité ou de la ruralité pour formuler un avis sur l'accord cadre et les conventions d'application du contrat d'agglomération ou de pays et le suivi et l'évaluation du projet d'agglomération ou de la charte de pays.

Le pilotage du CD2R est assuré par un-e Président-e et 3 Vice-président-e-s (urbanité/ruralité/noyau commun) qui animent les échanges et débats et formalisent les avis ; un-e Secrétaire Général-e.

Composition du Bureau du CD2R

- Président : Gérard MARY, ancien Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne
- Vice-Présidente du Collège Métropolitain : Michèle SEVERS, Présidente de la CRESCA (Chambre Régionale de l'Économie Sociale de Champagne-Ardenne)
- Vice-Président du Collège de la Ruralité : François PREVOTEAU (Secrétaire adjoint de la Chambre d'Agriculture de la Marne)
- Vice-Président du Collège de l'Urbanité : Thomas DUBOIS, directeur de l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux) de Champagne-Ardenne
- Secrétaire Général : Michel DEHU, représentant de la CGT
- Membre : Alain BOULIN, représentant du MEDEF, Président de l'IUT de Reims.

Pour une efficacité optimale

Les services dédiés de Reims Métropole et l'agence d'urbanisme de Reims fournissent le soutien logistique nécessaire au fonctionnement du CD2R. Des contributions extérieures enrichissent ponctuellement les réflexions du Conseil (prospective, expertises des habitants, association des communautés de France...).

Les axes de travail en 2010

Des aspirations communes : l'humain au cœur des projets

Le programme de travail proposé par le bureau du CD2R s'est inspiré des débats ayant eu lieu lors des différents ateliers de travail auxquels ont participé les membres du Conseil de développement. Les thématiques abordées sont le reflet des aspirations des membres en matière de cohésion sociale, de développement territorial et de mise en culture des territoires.

En 2010, le CD2R a contribué aux réflexions dans le cadre du projet Reims 2020. Des ateliers de travail ont permis d'échanger sur ces thématiques.

Le SIEPRUR (Syndicat associant Reims Métropole et le Pays rémois) fait appel à l'expertise du CD2R dans le cadre des problématiques de cohésion sociale et territoriale.

Des temps forts permettront également d'ouvrir les débats sur divers sujets : les Cafés du CD2R ou encore les passerelles élus / société.

Le CD2R participe au réseau national des Conseils de développement et réfléchit sur les relations à engager avec les Conseils de développement d'Agglomération et de Pays dans le cadre du G10.

La coordination nationale, le réseau des conseils

La Coordination nationale des Conseils de développement, composée de Conseils volontaires de pays ou d'agglomération, œuvre depuis 2003 à la promotion collective de la démocratie participative et à la mobilisation de la société civile. Elle participe à l'organisation des Rencontres nationales annuelles sous le pilotage du Conseil organisateur, mutualise les travaux des Conseils, valorise leurs productions et la participation citoyenne auprès des élus, institutions, de l'Etat et autres partenaires. Elle diffuse l'information favorisant le développement des Conseils.

Elle est attentive à toutes les questions relatives aux évolutions législatives et réglementaires concernant les Conseils de développement, forces de propositions auprès des collectivités qui ont décidé de leur création. Ses représentants interviennent lors de rencontres, colloques ou séminaires sur le territoire national.

Pour faire entendre la voix des Conseils de développement au niveau national, la Coordination a été mise en place à l'issue des Rencontres de Nancy en 2003, à l'initiative de Jean-Joseph Régent, Président du Conseil de Nantes et de Jacques Moulinier, Président du Conseil de Lyon. Elle a regroupé d'abord les Conseils de Lyon, Nantes, Nancy, Grenoble, Lille, Dunkerque et Saint- Quentin en Yvelines. La Coordination a été élargie depuis. Elle est désormais ouverte à tous les Conseils de développement, quel que soit leur territoire de référence.

Une Charte de fonctionnement de la Coordination nationale a été signée lors de Rencontres de Plaine Commune en 2007 à Saint-Denis. En 2010, 104 Conseils de France, dont le CD2R, sont signataires de la Charte de la Coordination nationale.

La Coordination nationale, regroupant 64 Conseils de développement, dont le CD2R, est animée par 9 Conseils de développement réunis au sein d'un comité d'animation. Le secrétariat général est assuré par le Conseil de Plaine Commune avec une mutualisation des moyens entre Conseils de développement.

Dix ans de Conseils de développement : la société civile en mouvement

Parution aux éditions du Certu

« Dix ans de Conseils de développement : la société civile en mouvement » est le fruit d'un partenariat entre la Coordination nationale des Conseils de développement et le Certu.

L'élaboration de l'ouvrage s'appuie sur de nombreuses ressources et sources de données : enquête spécifique auprès des conseils, fiches d'expériences, contributions et témoignages d'élus locaux, de partenaires de la société civile (acteurs économiques et syndicalistes, structures professionnelles, monde associatif..), d'universitaires et chercheurs, de l'Etat (Datar, MEEDDM) de grandes associations d'élus (Adcf, Acuf, Apfp) et de réseaux d'acteurs engagés dans le débat public (Unadel, Adels, Etd, Fnau, ...)

L'ouvrage est préfacé par Jean-Louis Borloo, ancien Ministre d'Etat.

Une telle richesse de matériaux a pu être mobilisée grâce à l'engagement collectif des Conseils membres de la Coordination nationale.

- 480 conseils de développement en France, soit près de 40.000 personnes bénévoles
- 154 Conseils de développement ont participé à l'ouvrage
- 50 fiches d'exemples de pratiques innovantes
- 45 témoignages d'élus, de partenaires, d'acteurs de la société civile, de chercheurs.

Outre l'analyse et le partage d'expériences, l'ambition de l'ouvrage est d'adresser un message aux institutions à toutes les échelles du territoire, sur l'importance et la singularité du rôle des Conseils : lieux de réflexion, de débat et de production collective de la société civile sur les politiques à l'échelle des agglomérations et des pays, forces de proposition et aides à la décision, mais également animateurs et promoteurs du débat public local et diffuseurs de la culture de la participation.

Cet ouvrage s'appuie sur le travail collectif des membres de la Coordination nationale, à partir d'une enquête nationale pilotée par le Conseil de développement de Lille Métropole, assisté de 15 conseils en tant que relais régionaux. Cette mobilisation permet de donner à lire la réalité de leur existence, de leur fonctionnement, de leurs pratiques, de leurs travaux et de l'investissement personnel et bénévole des membres des Conseils.

« Rythmes de vie, rythme de ville »

mardi 14 décembre 2010, de 19 h à 21 h
A la Villa Douce - Présidence de l'Université de Reims Champagne-Ardenne
9 Bd de la Paix - 51100 Reims

Organisé par le CD2R, en partenariat avec le Service Universitaire de l'Action Culturelle de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne.

Intervenants :

- Dominique ROYOUX, Président de Tempo Territorial, Directeur de l'Agence des Temps - Délégué Général du Réseau d'Agglomérations AIRE 198 - Professeur Associé à l'Université de Poitiers.
- Thierry HALAY, Responsable du Bureau des Temps, Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires - Mairie de Paris.

Avec la participation de Dominique BUNEL, conseiller municipal de la Ville de Reims, délégué à la ve nocturne.

Dominique ROYOUX

« Mieux prendre en compte l'évolution rapide des rythmes de vie individuels et collectifs, tel est le nouveau défi lancé aux collectivités publiques comme aux organisations privées.

Nous constatons des transformations de sociétés liées aux évolutions des rythmes du temps de la vie moderne. Il s'agit de comprendre en quoi l'aménagement, le développement économique, les transports, l'action sociale, culturelle, sportive et les loisirs peuvent devenir le support de nouvelles politiques temporelles.

La question de la conciliation, c'est à dire de l'articulation de ces différents temps de vie, est au coeur des préoccupations de tous les jours et conditionne la qualité de vie au sein des territoires.

S'intéresser aux démarches temporelles d'un territoire signifie porter attention à la vie quotidienne des habitants, à leurs nouvelles contraintes personnelles et collectives, à leurs relations avec l'offre des services publics, à leurs adaptations souhaitées en matière de transport, de modes de gardes, d'organisation du travail, de formes d'emploi, de temps libéré. »

Thierry HALAY

« Les temporalités recouvrent des enjeux importants pour les collectivités locales, en particulier dans une grande ville comme Paris.

Comment mieux prendre en compte les nouveaux rythmes des habitants, notamment en termes d'horaires d'ouverture, de conciliation vie professionnelle-vie privée, de déplacements, d'activités culturelles, d'organisation des services collectifs ? ...

Comment évaluer les pratiques et les attentes des usagers ? Quels sont les modes d'action d'un Bureau des Temps ? La pause méridienne, la période estivale, la nuit... : des temps particuliers qui nécessitent des approches spécifiques ?

Quels sont les moyens de faire gagner du temps aux usagers dans leurs démarches ?

Comment mieux organiser les temps contraints pour disposer de plus de temps choisis ?

Autant de questions qui intéressent les territoires urbains mais aussi ruraux, qui connaissent tous des évolutions et de nouveaux besoins. »

Témoignage d'expériences : les Etats Généraux de la nuit à Paris et l'expérience des PIMMS : Points d'Information Médiation Multi Services.